



Mémoire de Nature Québec concernant

LE PLAN CLIMAT 2026-2035 DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Remis à l'Agglomération de Québec
19 septembre 2025



Rédaction

Hubert Fortin, Chargé de projet Environnement
Urbain, Nature Québec

Florence Séguin, Directrice Environnement Urbain,
Nature Québec

Lukas Daunora, Chargé de projet Environnement
Urbain, Nature Québec

Révision

Marie-Audrey Nadeau-Fortin, Analyste Biodiversité,
Nature Québec

Alice-Anne Simard, Directrice générale, Nature
Québec

À propos de Nature Québec

Nature Québec oeuvre activement à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources sur le territoire québécois. Depuis 1981, Nature Québec privilégie une approche globale connectée aux grands enjeux planétaires liés au climat et à la biodiversité.

Localement, Nature Québec mène des campagnes et des projets sur la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, et ce, d'Anticosti jusqu'au coeur de nos villes.

Nature Québec bénéficie d'une équipe de professionnels appuyée par un réseau d'organismes affiliés et de chercheurs-collaborateurs qui lui confèrent une crédibilité reconnue dans ses domaines d'intervention. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ Valorise la biodiversité
- ▶ Protège les milieux naturels et les espèces
- ▶ Favorise le contact avec la nature
- ▶ Utilise de façon durable les ressources.

Table des matières

Introduction	05
Résumé de nos recommandation	06
Recommandations transversales	07
Recommandations thématiques	09
Conclusion	23



Introduction

Tel qu'énoncé dans le préambule du Plan climat 2026-2035, "le consensus scientifique est sans équivoque : les activités humaines sont la principale cause de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES)." Depuis quelques années, un autre consensus scientifique majeur a émergé, soit sur le lien étroit entre les crises climatique et de la biodiversité¹. Les perturbations climatiques modifient les écosystèmes et accélèrent la perte d'espèces, tandis que l'effondrement de la biodiversité réduit la capacité de la nature à réguler le climat, nous enfermant ainsi dans un cercle vicieux. En ce sens, il n'est pas possible d'agir sur une seule de ces crises sans prendre l'autre en considération, au risque d'aggraver la situation. Il est impératif d'arrimer les solutions afin que la décarbonation et l'adaptation aux changements climatiques se fassent en harmonie avec le vivant.

À cet effet, nous saluons donc l'adoption par la Ville Québec de la Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040, l'adoption par l'Agglomération de Québec d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relativement aux milieux humides d'intérêt, ainsi que la reconnaissance de l'importance des solutions fondées sur la nature au sein du Plan climat 2026-2035. L'arrimage de ces différentes initiatives est crucial et demandera une bonne dose d'ambition politique. Pour Nature Québec, il est impératif de viser des actions et des approches intégrées et complémentaires afin de travailler autant sur le front du climat que de la biodiversité.

Nature Québec présente donc neuf recommandations, certaines transversales et d'autres sur des thématiques particulières, s'appuyant sur notre mission et les projets menés par notre organisation, à savoir la protection des milieux naturels et de la biodiversité, ainsi que le verdissement urbain. Nous espérons ainsi contribuer à bonifier la version finale du Plan climat 2026-2035 de l'Agglomération de Québec.

¹ IPBES, 2024. Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. IPBES secretariat, Bonn, Germany. DOI: 10.5281/zenodo.13850289.

Résumé de nos recommandations

Recommandations transversales

Recommandation 1 - Reformuler les résultats escomptés pour qu'ils prennent la forme de **cibles claires, précises** et majoritairement **chiffrées**, tout en incluant des cibles intermédiaires afin de pouvoir suivre les progrès et apporter des correctifs au besoin.

Recommandation 2 - Intégrer davantage les **outils réglementaires et éco fiscaux** dans les différentes actions prévues.

Recommandation 3 - Une fois la version finale du Plan climat terminée, adopter un **règlement de contrôle intérimaire (RCI)** afin d'intégrer tous les résultats escomptés, les mesures et les actions prévues dans celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'Agglomération.

Recommandations thématiques

Recommandation 4 – Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la **conservation des milieux naturels**.

Recommandation 5 – Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la **réduction de l'artificialisation des surfaces**.

Recommandation 6 – Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la **gestion écologique des espaces verts**.

Recommandation 7 - Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à **l'augmentation de la canopée** et à la réduction des îlots de chaleur.

Recommandation 8 - Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à **l'accès aux espaces verts**.

Recommandation 9 - Renforcer l'ambition des mesures et des résultats relatifs escomptés à la **mobilisation collective pour le climat**.

Recommandations transversales

Recommandation 1

Reformuler les résultats escomptés pour qu'ils prennent la forme de cibles claires, précises et majoritairement chiffrées, tout en incluant des cibles intermédiaires afin de pouvoir suivre les progrès et apporter des correctifs au besoin.

Nous sommes conscient-e-s que l'Agglomération entend définir des cibles et des indicateurs de suivi dans une prochaine étape, mais nous aurions tout de même souhaité que des propositions soient déjà inscrites au document de consultation. En effet, il est difficile d'évaluer le niveau d'ambition des mesures et des résultats escomptés sans cette information. Vous remarquerez donc que nos recommandations thématiques proposent des indicateurs, des cibles intermédiaires et des cibles finales qui sont clairs, précis et majoritairement chiffrés. Nous espérons ainsi que ces propositions pourront vous inspirer pour la rédaction finale du Plan climat.

Recommandation 2

Intégrer davantage les outils réglementaires et éco fiscaux dans les différentes actions prévues.

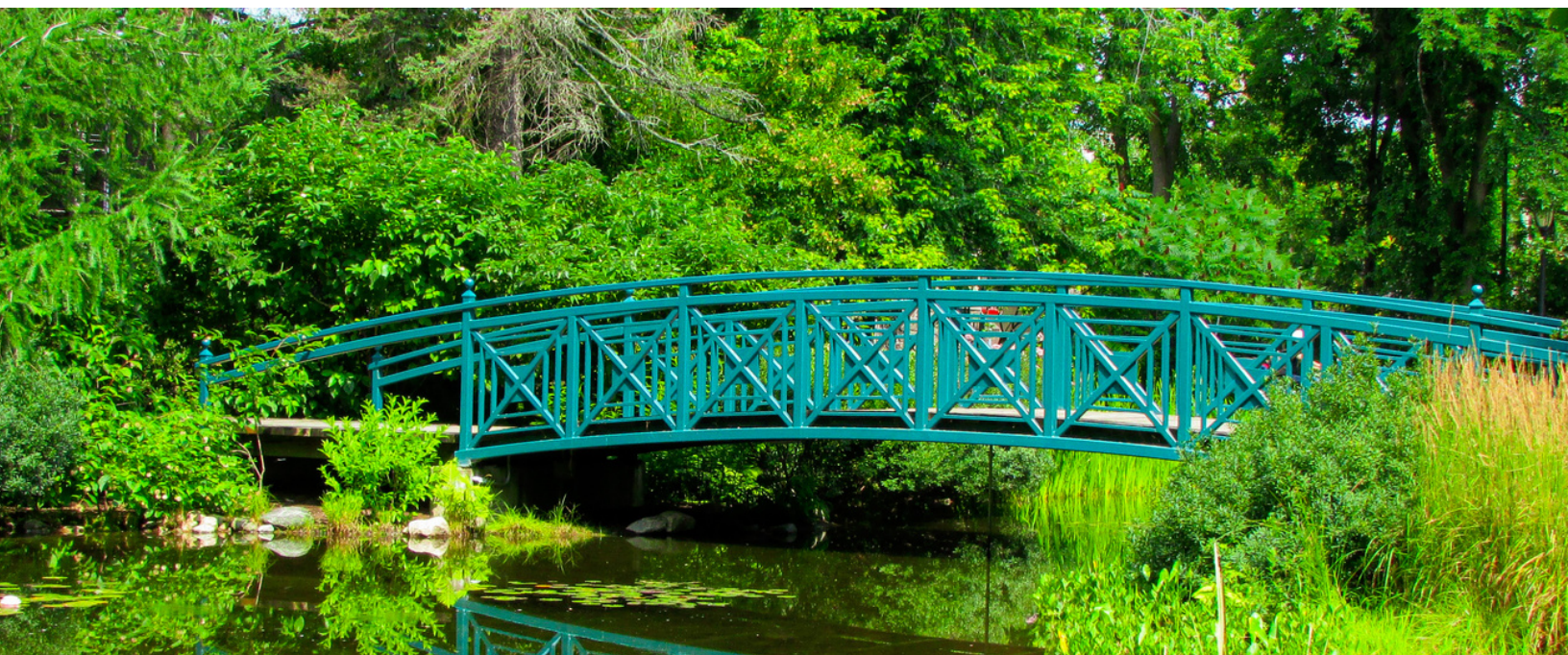
De façon générale, nous estimons que les pistes d'actions incluses dans chacune des mesures sont justes. Ceci dit, nous considérons que le document devrait intégrer davantage les outils réglementaires et éco fiscaux dans ces différentes actions. En effet, il s'agit de l'un des rares leviers dont la Ville dispose pour avoir un impact efficace sur les terrains privés sans passer par l'acquisition, et qui peut parfois présenter un potentiel de générer des nouveaux revenus municipaux. C'est pourquoi nos recommandations thématiques mettront aussi de l'avant la mise en place de ces outils.

Recommandations transversales

Recommandation 3

Une fois la version finale du Plan climat terminée, adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin d'intégrer tous les résultats escomptés, les mesures et les actions prévues dans celui-ci au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'Agglomération.

Afin de donner un réel pouvoir au Plan climat et ainsi assurer son plein impact, nous sommes d'avis que les résultats escomptés, ainsi que les mesures et les actions qu'on y retrouve devraient être intégrés au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'Agglomération. Ceci dit, considérant que le SAD ne sera peut-être pas révisé avant quelques années, nous recommandons qu'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) soit adopté dès la sortie de la version finale du Plan climat, en attendant la prochaine révision du SAD.



Recommandations thématiques

Recommandation 4

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la conservation des milieux naturels.

À travers son Plan climat, l'Agglomération de Québec reconnaît l'importance de la conservation des milieux naturels dans l'adaptation et la lutte aux changements climatiques, ainsi que les nombreux services écosystémiques rendus par ceux-ci. Nous saluons ces orientations, mais recommandons que les cibles visées soient rehaussées et que l'Agglomération de Québec mette en place des mesures de conservation plus immédiates.

Actuellement, près de la moitié du territoire de l'agglomération de Québec est composé de milieux naturels. Sa couronne forestière importante et ses milieux humides d'intérêt constituent une richesse unique comparativement à d'autres grandes villes nord-américaines, mais celle-ci subit de fortes pressions face à l'étalement urbain et au morcellement du territoire. En mars 2023, la Ville de Québec révélait que sur son territoire, 562 hectares de boisés étaient actuellement concernés par un projet de développement résidentiel ou industriel².

Plusieurs études scientifiques démontrent que la conservation de 50 % du territoire représenterait le seuil critique pour assurer la survie des écosystèmes et des espèces tout en soutenant la résilience climatique³. C'est pourquoi nous proposons des cibles aussi ambitieuses, puisque l'Agglomération de Québec se trouve à une conjoncture clé, où il lui est encore possible de conserver une partie importante des écosystèmes de son territoire. Les milieux naturels jouant un rôle essentiel quant à la qualité de vie de la population, nous recommandons de viser des cibles de conservation encore plus élevées dans le périmètre d'urbanisation de l'agglomération.

² Radio-Canada (2023). « 17 % des boisés de la Ville sont concernés par des projets immobiliers : état de lieu sur l'arbre », ICI Radio-Canada, consulté le 8 septembre 2025. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963176/17-boises-ville-concerne-projets-immobiliers-etat-lieu-arbre>

³ Nature Needs Half. « Why 50 », consulté le 8 septembre 2025. <https://natureneedshalf.org/why-50/>

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **de reformuler le résultat** :
« Augmentation de la superficie des milieux naturels visés par une mesure de conservation (maintien de leurs fonctions écologiques). »
par « Augmentation de la superficie des milieux naturels visés par une mesure de conservation (maintien de leurs fonctions écologiques) de manière à ce qu'en 2035, 90 % de la superficie des milieux naturels qui étaient encore intacts en 2026 sont visés par une mesure de conservation dans chacune des villes de l'Agglomération et 95 % de la superficie des milieux naturels qui étaient encore intacts en 2026 sont visés par une mesure de conservation dans le périmètre d'urbanisation de chacune des villes de l'Agglomération. »
- Dans la mesure 2.1 « Renforcer la conservation des milieux naturels et en assurer la gestion écologique » **d'ajouter l'action** :
« Utiliser la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives afin de mettre en place un règlement de contrôle intérimaire pour conserver tous les boisés non-humides dont il est possible de démontrer la valeur écologique sur tout le territoire de l'Agglomération, tel qu'il l'a été fait précédemment pour les milieux humides d'intérêt. »

Recommandations thématiques

Recommandation 5

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la réduction de l'artificialisation des surfaces.

À travers son Plan climat, l'Agglomération de Québec reconnaît l'importance de freiner l'étalement urbain en développant des secteurs déjà urbanisés dans l'optique de créer des milieux de vie bien desservis par le transport collectif et où il est possible d'accomplir la majorité de ses activités quotidiennes sans dépendance à la voiture. Nous saluons ces orientations, mais soutenons que le Plan Climat devrait se doter de cibles concrètes en matière de réduction de l'artificialisation des sols, notamment en visant un objectif Zéro artificialisation nette (ZAN). Un tel objectif permet de limiter l'étalement urbain en impliquant que toute superficie artificialisée soit compensée par la renaturalisation d'une surface équivalente. Cela permet de préserver la capacité des sols à stocker du carbone, filtrer l'eau et accueillir de la biodiversité.

L'Agglomération de Québec pourrait même aller encore plus loin, en se dotant d'un objectif de Zéro perte nette (ZPN). Celui-ci permettrait non seulement de limiter l'artificialisation des sols, mais aussi de compenser les pertes en restaurant des milieux naturels dont la biodiversité et les services et fonctions écologiques seraient comparables ou supérieurs à ceux détruits ou perturbés. Un tel objectif permet d'éviter la perte d'espèces et d'habitats.

Ceci étant dit, considérant que la restauration de milieux naturels dégradés ou la création de nouveaux milieux naturels sont des processus très complexes et coûteux, la compensation pour une perte ne devrait être envisagée qu'en dernier recours et sa mise en œuvre devrait être bien encadrée. Selon Nature Québec, elle devrait également reposer en partie sur les épaules du développeur qui artificialise un terrain.

Recommandations thématiques

À titre d'exemple, en Angleterre, le *Biodiversity Net Gain* (BNG)⁴ est une approche qui oblige tout nouveau projet de développement à démontrer qu'il améliore l'état de la biodiversité, avec un gain net mesurable d'au moins 10 % par rapport à la situation initiale, qui doit être maintenu au minimum 30 ans. Ce principe est inscrit dans le *Environment Act 2021*, rendant obligatoire son application pour la majorité des projets d'aménagement. Ainsi, la responsabilité est placée principalement sur les développeurs, qui pour y parvenir, doivent suivre une hiérarchie : restaurer la biodiversité sur le site du projet en priorité, puis, si nécessaire, compenser en dehors du site. Si cela n'est pas possible, leur dernier recours est alors d'acheter des crédits de biodiversité auprès du gouvernement.



⁴ Department for Environment, Food & Rural Affairs. (2023). Understanding biodiversity net gain. GOV.UK.
<https://www.gov.uk/guidance/understanding-biodiversity-net-gain>

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **d'ajouter le résultat** :
« Réduction de l'artificialisation des surfaces de manière à ce que dans la période 2026-2030, chacune des villes de l'Agglomération de Québec aura artificialisé deux fois moins d'hectares qu'elle ne l'a fait dans la période 2015-2026 **et** dans la période 2030-2035, chacune des villes de l'Agglomération de Québec aura mis en application l'objectif Zéro Artificialisation Nette et Zéro Perte Nette. »
- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **d'ajouter la mesure** :
« Renforcer la réduction de l'artificialisation des surfaces »

Dans cette nouvelle mesure, **d'ajouter les actions** :

- « Étendre l'imposition d'une taxe annuelle sur les grandes surfaces imperméables, incluant les stationnements extérieurs, à toute l'Agglomération et augmenter graduellement cette taxe à chaque année. »
- « Étendre, sur tout le territoire de l'Agglomération (et non seulement les secteurs denses), l'élimination des ratios minimaux de stationnements en surface pour les nouveaux bâtiments. »
- « Exiger des ratios maximaux de stationnements par unité pour l'usage Habitation et par superficie de plancher pour les autres usages et, cela, dans toutes les villes de l'Agglomération. »
- « Exiger des ratios minimaux de surfaces verdies par rapport aux surfaces non construites totales pour les bâtiments de moins de 2000 m² et un facteur de résilience climatique (ou coefficient de biotope par surface) pour les bâtiments de 2000 m² et plus. »

Recommandations thématiques

Recommandation 6

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la gestion écologique des espaces verts.

À travers son Plan climat, l'Agglomération de Québec reconnaît l'importance d'assurer une gestion écologique de ses milieux naturels. Nous saluons cette volonté, mais soutenons que les mesures et les résultats prévus devraient être renforcés et élargis à l'ensemble des types d'espaces verts — qu'il s'agisse de milieux agricoles, de parcs urbains, de parcs naturels ou encore de terrains privés — et non se limiter uniquement aux milieux naturels.

Les méthodes de gestion traditionnelles des espaces verts, souvent intensives et non écologiques, nuisent non seulement à la biodiversité, mais compromettent également l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, plus le couvert végétalisé d'un espace est dense et structuré en strates multiples (herbacées, arbustives et arborées), plus il contribue à la séquestration du carbone⁵ et rafraîchit l'air grâce à l'ombre des arbres, mais aussi à l'évapotranspiration des végétaux⁶.

Ainsi, la tonte intensive du gazon et l'absence de multiples strates végétales réduisent considérablement notre capacité à atténuer les impacts climatiques, tout en appauvrissant la biodiversité. C'est pourquoi nous proposons différentes modifications au Plan climat afin que la gestion différenciée des espaces verts soit appliquée de manière systémique sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, tant sur les terrains publics que privés. Cette approche consiste à laisser certaines zones dans un état plus naturel et à en réduire l'entretien. Par exemple, certaines parties d'un terrain pourraient être tondues une seule fois par année, ou encore être laissées à l'état boisé sans intervention, ce qui favorise à la fois la biodiversité et la réduction des coûts d'entretien.

⁵ Zhang, X. et al. 2024. [Effects of plant community structural characteristics on carbon sequestration in urban green spaces](#). 15 pages.

⁶ Zou, Z. et al. 2019. [Quantifying the Evapotranspiration Rate and Its Cooling Effects of Urban Hedges Based on Three-Temperature Model and Infrared Remote Sensing](#). 18 pages.

Recommandations thématiques

Enfin, dans le contexte des changements climatiques, la diversification des espèces végétales doit devenir un principe incontournable de la planification des plantations qui composent le couvert forestier municipal. Elle permet non seulement de renforcer la biodiversité, mais aussi d'accroître la résilience des aménagements. Avec l'évolution du climat, certaines espèces qui prospéraient jusqu'ici sous nos latitudes pourraient devenir de moins en moins adaptées⁷. C'est pourquoi nous proposons également des modifications visant à encourager la diversification des espèces dans les plantations.

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **d'ajouter les résultats** :
 - « En 2030, 30 % de la superficie totale gazonnée sur les terrains municipaux de l'Agglomération sera fauché une seule fois par été. »
 - « En 2035, 50% de la superficie totale gazonnée sur les terrains municipaux de l'Agglomération sera fauché une seule fois par été. »
 - « En 2030, 7 % de la superficie totale qui était gazonnée en 2026 sur les terrains municipaux de l'Agglomération est laissée à l'état boisé. »
 - « En 2035, 15 % de la superficie totale qui était gazonnée en 2026 sur les terrains municipaux est laissée à l'état boisé. »
- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **ajouter la mesure** :
 - « Assurer la gestion écologique de tous les types d'espaces verts en l'adaptant aux différents milieux (milieu naturel, milieu agricole, parc urbain, parc naturel, terrain privé, etc.) », plutôt que de restreindre la gestion écologique aux milieux naturels seulement (voir la mesure 2.1).

⁷ Isaac-Renton, M. et al. 2018. Northern forest tree populations are physiologically maladapted to drought. 9 pages.

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat (suite)

- Dans cette nouvelle mesure (voir point précédent), ajouter les actions :
« Assurer la gestion écologique des espaces verts en terrain privé par une révision de la réglementation dans toutes les villes de l'Agglomération, notamment en assurant que celles-ci :

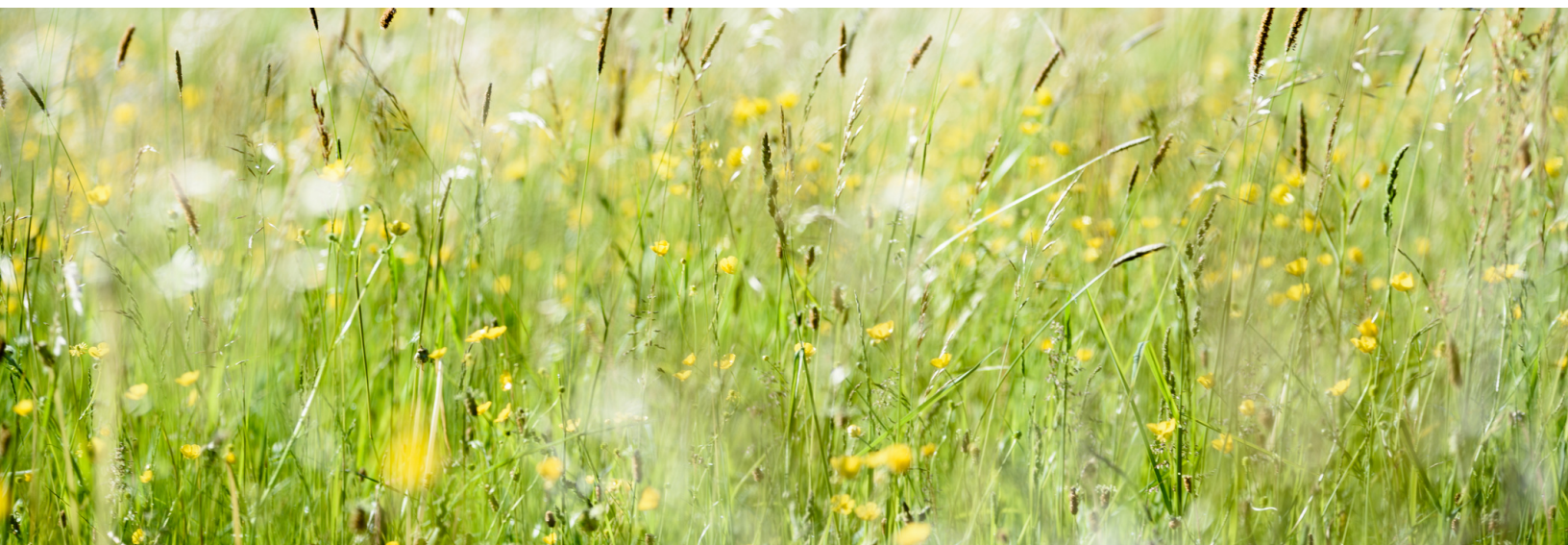
- o N'exigent pas de hauteurs maximales pour le gazon et la végétation sauvage.

- o Exigent que les nouveaux arbres plantés pour répondre aux ratios minimaux de quantité d'arbres par superficie non-construite sur une propriété privée soient toujours d'espèces différentes les unes des autres jusqu'à atteindre 8 espèces différentes. »

« Assurer la gestion écologique des espaces verts sur les terrains municipaux en :

- o Maximisant la superficie des zones laissées à l'état naturel (îlots boisés);

- o Maximisant la superficie des zones gazonnées fauchées une seule fois par été. »



Recommandations thématiques

Recommandation 7

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à l'augmentation de la canopée et à la réduction des îlots de chaleur.

À travers son Plan climat, l'Agglomération de Québec reconnaît l'importance d'accroître la canopée et le verdissement de son territoire afin de réduire les îlots de chaleur urbains. Nous saluons cette volonté. Toutefois, le document ne propose actuellement aucune cible concrète à cet égard. Nous recommandons donc à l'Agglomération de se doter d'objectifs chiffrés, à la fois pour l'augmentation de l'indice de canopée et pour la réduction mesurable des superficies exposées aux îlots de chaleur.

Pour atteindre ces cibles, il est essentiel d'intégrer aux documents officiels des mesures réglementaires et éco fiscales structurantes. Celles-ci devraient non seulement favoriser la plantation d'un grand nombre d'arbres sur l'ensemble du territoire, mais également encourager la mise en terre prioritaire d'espèces à grand déploiement. À maturité, un arbre à grand déploiement fournit une ombre plus étendue et exerce ainsi un effet beaucoup plus m

arqué sur la diminution des températures urbaines qu'un arbre à petit déploiement. Bien qu'un alignement de lilas japonais en bordure de rue puisse offrir un attrait visuel indéniable au printemps, son impact sur le rafraîchissement de l'air et la lutte aux îlots de chaleur demeure limité.

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

- Dans l'axe 2 « Nature et infrastructure », **de reformuler les résultats** :
« Augmentation de la canopée et des espaces verts en milieu urbain »
par « Augmentation de l'indice de canopée de 10 % à l'intérieur des
périmètres urbains de chacune des villes de l'Agglomération entre 2026 et
2035 »
et
« Réduction des îlots de chaleur » **par** « Réduction de 15 % de la superficie du
territoire étant située dans des îlots de chaleur entre 2026 et 2035 »
- Dans la mesure 2.3 « Accroître la canopée et le verdissement », **d'ajouter
les actions** :
« Augmenter la plantation d'arbres sur les propriétés privées par une
révision de la réglementation dans toutes les villes de l'Agglomération,
notamment en assurant qu'elles :
 - o Exigent la plantation d'un arbre à grand déploiement par 200 m² de
superficie de terrain non-construit;
 - o Exigent la plantation d'un arbre à grand déploiement par tranche de 8
mètres de façade dans les cours avant ayant une profondeur de 3 mètres ou
plus (inclure certaines exemptions pour les voies d'accès, les
stationnements) ;
 - o Définissent les espèces qui font partie de la catégorie des arbres à grand
déploiement. »
« Dans toutes les villes de l'Agglomération, offrir un crédit à la taxe foncière
aux propriétaires de terrain pour chaque arbre à grand déploiement présent
sur le terrain ayant atteint au moins 100 mm de diamètre à hauteur de
poitrine (DHP). »

Recommandations thématiques

Recommandation 8

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à l'accès aux espaces verts.

À travers son Plan climat, l'Agglomération de Québec reconnaît l'importance d'offrir à ses citoyennes et citoyens un accès accru aux espaces verts. Dans le contexte des changements climatiques, ces espaces jouent un rôle essentiel : ils contribuent à la régulation de la qualité de l'air, à la captation et au stockage du carbone, à l'atténuation des inondations et à la réduction des îlots de chaleur urbains. Ils exercent également un effet positif bien documenté sur la santé mentale et le bien-être des populations⁸. C'est pourquoi nous saluons cette volonté de l'Agglomération. Toutefois, le Plan climat ne propose actuellement ni cibles ni mesures concrètes pour atteindre cet objectif spécifique. Nous recommandons donc d'intégrer des cibles et mesures inspirées des directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui suggèrent que chaque résidence devrait se trouver à une distance de marche maximale de 300 mètres — sans barrière infranchissable — d'un espace vert d'au moins 0,5 hectare⁹.



⁸ Institut national de santé publique du Québec, 2017. Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville. 28 pages et annexes.

⁹ Organisation mondiale de la Santé, 2017. Urban green spaces and health : A review of evidence. Copenhagen, World Health Organization regional office for Europe. 206 pages.

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

Dans l'axe 1 « Aménagement et mobilité », **d'ajouter le résultat** :
« En 2035, pour chacune des villes de l'Agglomération, le pourcentage des résidences étant situées à moins de 300 mètres à distance de marche (sans obstacles infranchissables) d'un espace vert à caractère naturel d'une superficie de 0,5 hectare ou plus aura augmenté de 15 % par rapport au pourcentage de 2025. »

Dans la mesure 1.1 « Stimuler l'aménagement de milieux de vie complets et résilients », **d'ajouter les actions suivantes** :

« Renforcer l'accès aux espaces verts dans toutes les villes de l'Agglomération en :

- o Identifiant les secteurs où les résidences ne bénéficient pas d'un accès à moins de 300 mètres d'un espace vert à caractère naturel d'une superficie de 0,5 hectare ou plus (distance calculée sans barrière infranchissable).
- o Prévoyant des moyens pour créer de nouveaux espaces verts à caractère naturel accessibles au public ayant idéalement une superficie de 0,5 hectare et plus dans les secteurs ne respectant pas cette règle. »

Recommandations thématiques

Recommandation 9

Renforcer l'ambition des mesures et des résultats escomptés relatifs à la mobilisation collective pour le climat.

Le succès et l'adhésion aux mesures du Plan climat dépendent non seulement d'une volonté politique, mais également de la mobilisation de la population. Pour renforcer cette mobilisation, il faut rendre les impacts climatiques concrets et personnels pour chaque citoyen et citoyenne, proposer des actions simples, accessibles et à fort impact, et communiquer régulièrement les réussites locales dans un discours porteur d'espoir.

La recherche démontre que les approches les plus efficaces reposent sur l'utilisation de récits et d'histoires plutôt que de seuls chiffres (faire appel à l'expérience et aux émotions), la valorisation des co-bénéfices immédiats (santé, économies, qualité de vie, etc.), l'usage des normes sociales et de la reconnaissance publique¹⁰, ainsi que la répétition des messages à travers des campagnes récurrentes. Enfin, la lutte active contre la désinformation et la polarisation est essentielle pour maintenir la confiance et l'engagement collectif autour du Plan climat.

Dans la lignée du dicton "on protège ce que l'on aime", il est également important de faire grandir l'attachement de la communauté aux richesses naturelles présentes sur le territoire de leur municipalité, en créant des occasions pour tous-tes de vivre des moments positifs en nature et d'être informé-e-s de ses bienfaits, tant généraux que spécifiques à la lutte contre les changements climatiques.

¹⁰ Van der Linden, S. 2015. [Improving Public Engagement With Climate Change: Five "Best Practice" Insights From Psychological Science](#), 9 pages.

Recommandations thématiques

Modifications proposées au Plan climat

Nous recommandons :

Dans la mesure 5.1 « Informer, sensibiliser et soutenir le passage à l'action des communautés », **ajouter les actions suivantes** :

« Mesurer et communiquer les effets directs qu'auront les changements climatiques sur les citoyens et citoyennes de l'Agglomération pour rendre le problème concret et personnel. »

« Communiquer des actions à entreprendre qui sont claires, ont de l'impact et sont accessibles aux citoyen-ne-s. »

« Communiquer les co-bénéfices d'agir, les réussites de l'Agglomération, et garder un discours d'espoir. »

« Raconter des histoires plutôt que donner seulement des chiffres. »

« Mettre en place des actions qui utilisent les normes et la pression sociale (par exemple, offrir à tous les commerces de l'Agglomération des signalétiques qu'ils peuvent afficher en façade pour faire rayonner leur niveau d'atteinte de la carboneutralité). »

« Renforcer la carboneutralité par la répétition (par exemple, une campagne saisonnière sur les actions à prendre pour favoriser la carboneutralité). »

« Adopter des mesures de lutte à la désinformation et à la polarisation. »

Conclusion

L'Agglomération de Québec a la chance d'avoir, encore à ce jour, une grande proportion de son territoire composé de milieux naturels. Cette chance vient cependant avec une responsabilité; celle d'en conserver la grande majorité pendant qu'il en est encore temps. Outre sa valeur intrinsèque et notre devoir moral de la protéger, la nature est notre meilleure alliée pour faire face aux bouleversements climatiques actuels et futurs. Il est également impératif de réduire rapidement les émissions de GES sur les territoires municipaux.

Les travaux restants afin de préparer la version finale du Plan climat 2026-2035 sont donc une occasion à ne pas manquer pour se doter de cibles et d'indicateurs de suivi clairs, chiffrés et ambitieux, basés sur les meilleures pratiques existantes, et soutenus par un cadre réglementaire et des obligations légales. Nous espérons que nos recommandations permettront d'alimenter la démarche en ce sens.

Les villes sont la première ligne d'amortissement des crises climatiques et sociales. Nous reconnaissons le paradoxe de leurs responsabilités complexes face à leur pouvoir contraint par d'autres paliers de gouvernement. L'Agglomération de Québec a toutefois l'opportunité de se positionner comme leader en la matière et de mettre en place une action à la hauteur des enjeux, qui permettra d'assurer un territoire viable et résilient pour les générations futures.



Sensibiliser, mobiliser, agir

Pour des informations sur nos projets et
campagnes, rendez-vous sur notre site
Internet **naturequebec.org**



870, avenue de Salaberry, bureau 207 |
Québec QC. G1R 2T9
418 648-2104
info@naturequebec.org